

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des installations classées, de l'utilité publique
et de l'environnement**

Section des installations classées

Commune de Rumilly

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien

Société SPV Montparnasse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

En exécution du Code de l'environnement et d'un arrêté du 2 avril 2026, une enquête publique est ouverte, durant 35 jours du 29 avril au 2 juin 2026 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter trois aérogénérateurs et un poste de livraison situés dans la commune de Rumilly (62650), présentée par la société SPV Montparnasse.

Le public peut demander des compléments d'informations à Monsieur Samuel BECKER, directeur régional Hauts-de-France et Grand-Est, de la société Notus Énergie France Service, en charge du suivi de ce dossier au 06.45.63.98.65 ou par courriel : samuel.Becker@notus.fr.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France constituent le dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- sur support papier, en mairie de Rumilly (62650), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ce même dossier sera consultable, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – Section des installations classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- sous format dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7130/>.

Les communes d'Aix-en-Ergny, d'Audincthun, d'Avesnes, de Bourthes, de Campagne-lès-Boulonnais, de Coupelle-Vieille, de Créquy, d'Ergny, de Fauquembergues, d'Herly, de Maninghem, de Merck-Saint-Liévin, de Radinghem, de Renty, de Rimboval, de Rumilly, de Saint-Martin-d'Hardinghem, de Thiembronne, de Verchocq et de Wicquinghem sont destinataires du dossier sous format numérique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Rumilly (62650), du 29 avril au 2 juin 2026 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Rumilly, siège de l'enquête publique, sise rue Vallée de l'Aa à Rumilly (62650) ou les formuler à Monsieur Bernard PORQUIER, commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairie :

- le mercredi 29 avril 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le mardi 5 mai 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le mardi 12 mai 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le mardi 26 mai 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le mardi 2 juin 2026 de 15h00 à 18h00.

Les observations et les propositions du public pourront également être formulées pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-7130@registre-dematerialise.fr.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, dans les mairies précitées et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

À l'issue de l'enquête, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.